



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4721^e séance

Mercredi 19 mars 2003, à 10 h 30

New York

<i>Président :</i>	M. Fall	(Guinée)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Fischer
	Angola	M. Helder Lucas
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Valdés
	Chine	M. Wang Yingfan
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Ivanov
	France	M. Galouzeau de Villepin
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Al-Shara'
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Président : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Aldouri (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Hans Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Blix à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Gustavo Zlauvinen, Représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Zlauvinen à prendre place à la table du Conseil.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne tout d'abord la parole à M. Hans Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies.

M. Blix (parle en anglais) : La Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) a été établie par la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité et a été autorisée à entrer en Iraq pour procéder à ses travaux d'inspection presque trois ans plus tard.

Il pourrait sembler curieux que nous présentions un projet de programme de travail seulement après avoir déjà procédé à nos inspections pendant trois mois et demi. Toutefois, il y avait de bonnes raisons pour que le Conseil souhaite nous donner un peu de temps après le début des inspections pour préparer ce programme. Dans les mois où nous avons peu à peu constitué nos ressources, en Iraq, à Larnaca et à New York, nous avons appris beaucoup de choses utiles – comme c'était d'ailleurs l'objectif – pour l'élaboration de notre programme de travail et pour le choix des tâches clefs en matière de désarmement restant à accomplir. Il aurait été difficile de dresser ce programme sans ces connaissances et cette expérience pratique.

D'après le calendrier établi dans la résolution 1284 (1999) il a été déduit que le programme de travail devait être présenté au Conseil pour examen au plus tard le 27 mars. Afin de répondre aux souhaits des membres du Conseil, nous avons mis le projet de programme de travail à leur disposition dès lundi dernier. Je signale que le même jour nous avons été contraints, avec les autres unités des Nations Unies d'ordonner le retrait de l'Iraq de tous les inspecteurs et du reste du personnel international.

Je suis naturellement triste que trois mois et demi de travail en Iraq n'aient pas donné les assurances voulues au sujet de l'absence d'armes de destruction massive ou d'autres produits prohibés en Iraq, que nous n'ayons plus de temps pour nos inspections et que l'intervention armée semble maintenant imminente.

Mais en même temps, je me sens soulagé de savoir que tout le personnel international des Nations Unies, dont celui de la COCOVINU et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, a pu être retiré hier. Je précise que nous avons bénéficié en cela de la pleine coopération des autorités iraqiennes, et que notre repli sur Larnaca s'est déroulé dans l'ordre et en toute sécurité. Quelques matériels « sensibles » ont

également été emportés à Larnaca; le reste a été laissé sur place, et nos bureaux de Bagdad ont été mis sous scellés. Quelques fonctionnaires d'inspection vont maintenant rester quelque temps à Larnaca pour préparer des rapports d'inspection. D'autres qui sont issus de notre liste de personnel formé rentreront chez eux pour reprendre leurs fonctions précédentes et pourraient être mis de nouveau à disposition le cas échéant.

J'aimerais faire quelques observations précises sur le projet de programme. Je sais qu'il a été proposé d'aborder et de régler un certain nombre de questions de désarmement relevant de quelques sujets spécifiques dans le cadre d'un calendrier précis. Le programme ne propose pas ce type de méthode, qui consisterait à s'atteler, par exemple, aux questions du charbon et du VX en mars et à celle des véhicules aériens sans pilote et téléguidés en avril. Dans les travaux que nous avons effectués jusqu'à présent, nous avons procédé globalement, sans négliger aucune des questions de désarmement recensées. Toutefois, il est évidemment possible que le Conseil choisisse un certain nombre de questions à régler dans une période spécifiée, de même que le projet de programme dont les membres sont saisis choisit 12 tâches clefs sur lesquelles des progrès pourraient amener le Conseil à modifier son analyse de la coopération de l'Iraq au titre de la résolution 1284 (1999). Quelle que soit la méthode suivie, les résultats obtenus dépendront de la coopération active de l'Iraq quant au fond.

J'ajouterai que dans mon dernier rapport, j'ai fait quelques observations au sujet des informations fournies par l'Iraq sur un certain nombre de questions non réglées. Depuis, l'Iraq a envoyé plusieurs autres lettres sur ces questions. Ces efforts de l'Iraq doivent être reconnus, même si, comme je l'ai fait observer au Conseil le 7 mars, la valeur des informations qui nous ont été fournies ainsi doit être jugée froidement. Nos experts ont constaté pour l'instant que sur le fond, les nouvelles informations fournies pour régler les questions en suspens sont limitées.

Au titre de la résolution 1284 (1999), le programme de travail de la COCOVINU doit être présenté au Conseil pour examen et approbation. Je note, toutefois, qu'il a été rédigé et élaboré pour être mis en oeuvre par un grand nombre d'inspecteurs de la COCOVINU et le déploiement d'autres ressources en Iraq semblerait d'une pertinence concrète limitée dans la situation actuelle.

La COCOVINU est un organe subsidiaire du Conseil de sécurité. Jusqu'à ce que le Conseil prenne une nouvelle décision concernant le rôle et les fonctions de la Commission, les résolutions précédentes demeurent valides dans la mesure où cela est envisageable. Il est évident qu'il appartient au Conseil d'envisager les prochaines mesures à prendre.

Dans ses délibérations ultérieures, j'espère que le Conseil sera conscient que le personnel de la COCOVINU dispose d'un corps unique d'experts internationaux qui sont loyaux à l'Organisation des Nations Unies et ont suivi une formation d'inspecteurs dans le domaine des armes de destruction massive. Alors que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) possède un vaste pool d'inspecteurs compétents spécialisés dans le domaine nucléaire et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, de nombreux inspecteurs compétents dans le domaine des armes chimiques, aucune autre organisation internationale ne dispose d'inspecteurs qualifiés dans le domaine des armes biologiques et des missiles. De même, le secrétariat de la COCOVINU possède un personnel qui connaît bien tant les questions spécifiques en matière de discipline que les questions plus larges portant sur la prolifération des armes de destruction massive et qui est formé à leur analyse. Avec l'attention grandissante accordée à la prolifération de ces armes, cette capacité peut être très précieuse au Conseil.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Gustavo Zlauvinen, représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Zlauvinen (parle en anglais) : J'ai l'honneur de faire savoir aux membres du Conseil de sécurité que le Directeur général de l'AIEA a transmis aujourd'hui le programme de travail de l'Agence conformément au paragraphe 7 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité.

Comme peuvent le constater les membres du Conseil, le programme de travail se passe d'explications et le Directeur général sera disponible à tout moment pour discuter avec les membres du Conseil de sécurité du programme de travail de l'AIEA dans le cas où le Conseil déciderait de le faire.

Le Président : Avant de donner la parole aux membres du Conseil, je voudrais rappeler l'accord auquel nous sommes parvenus, à savoir que les

participants devront limiter la durée de leurs interventions à sept minutes au maximum pour que le Conseil puisse mener ses travaux avec efficacité et dans les délais.

Je donne maintenant la parole au Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, S. E. M. Joschka Fischer.

M. Fischer (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence du Conseil de sécurité pour l'excellent travail qu'elle accomplit en ces moments difficiles.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui dans une situation dramatique. Actuellement, le monde se prépare à une guerre imminente en Iraq.

Le Conseil de sécurité ne saurait garder le silence en pareille situation. Aujourd'hui, plus que jamais, notre tâche doit consister à préserver sa fonction et sa pertinence. Nous sommes venus aujourd'hui une fois de plus à New York pour mettre cet aspect en lumière.

Les événements des dernières heures ont radicalement modifié la situation internationale et mis au point mort les activités de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain. Ces événements sont une source de profonde préoccupation.

Néanmoins, je souhaiterais remercier M. Blix de ses informations concernant le programme de travail. L'Allemagne soutient pleinement sa démarche même dans les circonstances actuelles. Le programme de travail, qui décrit avec réalisme les questions de désarmement non réglées, nous est présenté aujourd'hui. Il nous donne des directives claires et convaincantes quant à la manière de désarmer l'Iraq par des moyens pacifiques dans un délai assez bref.

J'aimerais insister sur ce fait, en particulier aujourd'hui. Il est possible de désarmer l'Iraq par des moyens pacifiques en accompagnant ces exigences d'échéances strictes. Les moyens pacifiques n'ont donc pas encore été épuisés. C'est pour cette raison également que l'Allemagne rejette catégoriquement la guerre qui se prépare.

Nous regrettons profondément que nos efforts considérables pour désarmer l'Iraq par des moyens pacifiques, conformément à la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité, semblent voués à l'échec. Maintes fois au cours des dernières semaines, nous avons collaboré avec la France et la Russie pour

présenter des propositions en faveur de régimes d'inspection plus efficaces comprenant des mesures claires de désarmement avec des dates limites, tout récemment celles du 15 mars.

D'autres membres ont également soumis des propositions constructives jusqu'aux dernières heures des négociations. Nous les remercions de leurs efforts.

Ces quelques derniers jours, nous nous sommes beaucoup rapprochés de notre objectif commun, qui est de faire face efficacement au risque représenté par les armes de destruction massive iraqiennes au moyen d'un contrôle complet et global des armements. Au cours des dernières semaines en particulier, des progrès substantiels ont été réalisés en matière de désarmement. L'élimination des missiles Al Samoud a progressé : 70 missiles ont déjà été détruits. Et le régime de Bagdad, sous la pression, commence à répondre à des questions demeurées sans réponse sur l'agent VX et l'anthrax.

La volonté de coopération iraquienne n'était pas satisfaisante. L'Iraq s'est montré lent et hésitant. Le Conseil l'admet. Mais peut-on raisonnablement en tirer argument pour faire la guerre avec toutes ses terribles conséquences?

Il est incontestable que, ces dernières semaines en particulier, Bagdad a commencé à coopérer davantage. Les informations fournies à la COCOVINU et à l'AIEA par l'Iraq sont des pas dans la bonne direction. Bagdad répond de mieux en mieux aux exigences contenues dans les résolutions du Conseil de sécurité. Alors pourquoi devrions-nous abandonner aujourd'hui – en particulier aujourd'hui – nos plans de désarmement de l'Iraq par des moyens pacifiques?

La majorité des membres du Conseil de sécurité estiment qu'il n'est absolument pas justifié de mettre fin au processus de désarmement qui est actuellement en cours sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, j'aimerais faire les trois observations suivantes. D'abord, le Conseil de sécurité n'a pas échoué. Nous devons réfuter ce mythe. Le Conseil de sécurité a rendu disponibles des instruments permettant de désarmer l'Iraq pacifiquement. Le Conseil de sécurité n'est pas responsable de ce qui se passe hors de l'Organisation des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons dire clairement que, dans les circonstances actuelles, la politique

d'intervention militaire n'a aucune crédibilité. Elle n'a pas le soutien de notre peuple. Il n'y aurait pas eu besoin de faire beaucoup pour préserver l'unité du Conseil de sécurité. Il n'y a, dans la Charte des Nations Unies, aucune base cautionnant un changement de régime par des moyens militaires.

Troisièmement, nous devons préserver le régime d'inspection et entériner le programme de travail, car nous en aurons besoin après la fin des opérations militaires. Les résolutions 1284 (1999) et 1441 (2002) sont toujours en vigueur même si certaines modifications sont indispensables.

L'Allemagne est convaincue que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent continuer de jouer le rôle central dans le conflit iraquien. Ceci est essentiel pour l'ordre mondial et cela doit continuer d'être le cas à l'avenir. L'Organisation des Nations Unies est l'institution clef en matière de maintien de la paix et de la stabilité et de conciliation pacifique des intérêts dans le monde d'aujourd'hui et de demain. Rien ne saurait se substituer à ses fonctions de gardien de la paix.

La responsabilité principale en matière de paix mondiale et de sécurité internationale incombe au Conseil de sécurité. Les négociations sur la crise iraquienne, qui ont été suivies par des millions de personnes dans le monde au cours des derniers mois et semaines, ont mis en relief la pertinence et la nécessité du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix. Rien ne saurait s'y substituer.

Nous continuons d'avoir besoin d'un régime de non-prolifération et de désarmement international efficace. Ce régime doit pouvoir éliminer le risque de prolifération des armes de destruction massive en employant les instruments mis au point dans ce processus pour faire du monde un lieu sûr. L'Organisation des Nations Unies est le seul cadre pertinent pour ce faire. Personne ne peut croire sérieusement que les guerres de désarmement sont la voie de l'avenir.

Nous sommes profondément préoccupés par les conséquences humanitaires d'une guerre en Iraq. Aujourd'hui, notre tâche consiste à faire tout notre possible pour éviter une catastrophe humanitaire. Le Secrétaire général va présenter des propositions sur la question. Hier, le Conseil de sécurité a déclaré qu'il était prêt à adopter ces propositions. Avec le programme « pétrole contre nourriture », l'ONU a

fourni à 60 % de la population iraquienne des biens essentiels. Cette expérience doit être renouvelée à l'avenir.

Une très grande majorité de la population en Allemagne et en Europe est très profondément troublée par la guerre imminente en Iraq. Notre continent n'a que trop souvent connu les horreurs de la guerre. Ceux qui connaissent notre histoire en Europe comprennent que nous ne vivons pas sur Vénus, mais plutôt que nous sommes les survivants de Mars. La guerre est terrible. C'est une grande tragédie pour ceux qui en sont affectés et pour nous tous. Ce ne peut être que le dernier recours, lorsque toutes les autres solutions pacifiques ont été épuisées.

Néanmoins, l'Allemagne a accepté la nécessité de la guerre à deux occasions au cours des dernières années, parce que toutes les alternatives pacifiques s'étaient montrées infructueuses.

L'Allemagne a lutté aux côtés de ses alliés au Kosovo, pour empêcher la déportation massive de la population albanaise, et pour empêcher un génocide imminent. Elle a fait de même en Afghanistan, pour lutter contre le terrorisme barbare et dangereux des Talibans et d'Al-Qaida, après la terrible et criminelle attaque commise contre le Gouvernement et le peuple des États-Unis. Nous resterons attachés à notre détermination dans cette guerre contre le terrorisme.

Aujourd'hui, toutefois, nous en Allemagne ne croyons pas qu'il n'y ait pas d'alternative à l'usage en dernier recours de la force militaire. Au contraire, nous pensons que l'Iraq peut être désarmé par des moyens pacifiques. Nous saisirons donc toute occasion, même la plus infime, d'apporter une solution pacifique.

Le Président : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la France, M. Galouzeau de Villepin.

M. Galouzeau de Villepin (France) : Nous voici réunis aujourd'hui quelques heures avant que ne parlent les armes. Pour échanger à nouveau, dans le respect de nos engagements respectifs, les convictions qui sont les nôtres. Mais aussi pour dessiner ensemble les chemins qui doivent nous permettre de retrouver l'esprit d'unité.

Je veux redire ici que pour la France la guerre ne peut être que l'ultime recours et la responsabilité collective, la règle. Quelle que soit notre aversion pour le régime cruel de Saddam Hussein, cela vaut pour

l'Iraq comme pour l'ensemble des crises qu'il nous faudra affronter ensemble.

À M. Blix qui nous a présenté son programme de travail, et à M. ElBaradei qui s'est fait représenter aujourd'hui, je veux dire merci pour les efforts poursuivis et pour les résultats obtenus. Leur programme rappelle qu'il existe toujours une perspective claire et crédible pour le désarmement de l'Iraq par la paix. Il propose et hiérarchise les tâches prioritaires de ce désarmement, et présente un calendrier réaliste pour leur mise en oeuvre.

Par là même, ce rapport confirme ce que nous savons tous ici. Oui, les inspections produisent des résultats tangibles. Oui, elles offrent la perspective d'un désarmement effectif dans la paix et dans des délais resserrés.

Le chemin que nous avons tracé ensemble dans le cadre de la résolution 1441 (2002) existe toujours. En dépit de son interruption aujourd'hui, nous savons qu'il devra reprendre le plus rapidement possible.

Le Conseil a pris note il y a deux jours de la décision du Secrétaire général de retirer d'Iraq les inspecteurs et l'ensemble des personnels de l'ONU. Cela entraîne une suspension de l'exécution de leurs mandats. Il faudra, le moment venu, compléter notre connaissance des programmes iraqiens et achever le désarmement de l'Iraq. La contribution des inspecteurs, sera alors décisive.

Ne nous y trompons pas : le choix est bien entre deux visions du monde.

À ceux qui choisissent le recours à la force et pensent pouvoir résoudre la complexité du monde par une action rapide et préventive, nous opposons l'action déterminée dans la durée. Car aujourd'hui, pour assurer notre sécurité, il faut prendre en compte à la fois la multiplicité des crises et leurs nombreuses facettes, y compris culturelles et religieuses. Rien de durable dans les relations internationales ne peut donc se bâtir sans dialogue et respect de l'autre, sans exigence et fidélité aux principes, et plus encore pour les démocraties qui doivent donner l'exemple. L'ignorer, c'est prendre le risque de l'incompréhension, de la radicalisation, de l'engrenage de la violence. C'est vrai plus encore au Moyen-Orient, zone de fractures et de déchirements anciens, dont la stabilité doit être pour nous un objectif majeur.

À ceux qui espèrent éliminer les dangers de la prolifération à travers l'intervention armée en Iraq, je veux dire que nous regrettons qu'ils se privent d'un outil essentiel pour d'autres crises du même type. La crise iraquienne nous a permis d'élaborer un instrument, à travers le régime des inspections, qui est sans précédent et peut avoir valeur d'exemple. Pourquoi, sur cette base, ne pas envisager la création d'une structure originale et permanente, d'un corps du désarmement relevant de l'ONU?

À ceux qui pensent qu'à travers le cas de l'Iraq, sera éradiqué le fléau du terrorisme, nous disons qu'ils prennent le risque de manquer leur objectif. L'irruption de la force dans cette zone si instable ne peut en outre qu'accroître les tensions, les fractures dont se nourrissent les terroristes.

Au-delà de ce qui nous divise, nous avons, face à ces menaces, une responsabilité collective, celle de retrouver l'unité de la communauté internationale. Les Nations Unies doivent rester mobilisées en Iraq au service de cet objectif. Nous avons ensemble des devoirs à assumer dans cette perspective.

Tout d'abord, celui de panser les blessures, les blessures de la guerre. Comme toujours, elle apporte son lot de victimes, de souffrances, de populations déplacées. L'urgence commande de se préparer dès à présent à apporter l'assistance humanitaire indispensable. Cet impératif doit prévaloir sur nos divergences. Le Secrétaire général a déjà engagé la mobilisation en ce sens des différentes agences des Nations Unies. La France prendra toute sa part à l'effort collectif en faveur des populations iraqiennes. Le programme « pétrole contre nourriture » doit se poursuivre sous l'autorité du Conseil de sécurité, avec les ajustements nécessaires. Nous attendons les propositions du Secrétaire général.

Il y a ensuite la nécessité de construire la paix. Aucun pays n'a, à lui seul, les moyens de bâtir l'avenir de l'Iraq. Surtout, aucun État ne peut revendiquer la légitimité nécessaire. C'est bien de l'ONU, et d'elle seule, que peut venir l'autorité légale et morale d'une telle entreprise. Deux principes doivent inspirer notre action : le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq; la préservation de sa souveraineté.

De même, c'est à l'ONU qu'il appartiendra de préciser le cadre dans lequel s'inscrira la reconstruction économique du pays. Un cadre qui devra affirmer les deux principes complémentaires de

transparence et de développement, au profit des Iraquiens eux-mêmes, des ressources du pays.

Notre mobilisation doit aussi s'étendre aux autres menaces qu'il nous faut affronter ensemble.

La nature même de ces menaces ne permet plus aujourd'hui de les aborder en ordre dispersé. Ainsi le terrorisme se nourrit des filières du crime organisé; il épouse les contours des zones de non-droit; il prolifère sur les crises régionales; il prend appui sur toutes les fractures du monde; il utilise tous les moyens à sa disposition, des plus rudimentaires aux plus sophistiqués, du couteau aux armes de destruction massive qu'il cherche à acquérir.

Pour faire face à cette réalité, nous devons agir de manière unie et sur tous les fronts à la fois. Il faut donc se mobiliser sans relâche.

Dans cet esprit, la France renouvelle son appel pour que les chefs d'État et de gouvernement se réunissent ici, au Conseil de sécurité à New York, pour répondre aux grands défis auxquels nous sommes confrontés.

Approfondissons notre combat contre le terrorisme. Luttons sans merci contre ses réseaux, avec toutes les armes économiques, juridiques et politiques dont nous disposons.

Donnons une nouvelle impulsion à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. La France a déjà proposé que nos chefs d'État et de gouvernement se réunissent en marge de la prochaine Assemblée générale pour définir les nouvelles priorités de notre action.

Reprenons l'initiative dans les conflits régionaux, qui déstabilisent des régions entières. Je pense en particulier au conflit israélo-palestinien. Combien de souffrances les peuples de la région devront-ils encore endurer pour que nous forcions les portes de la paix? Ne nous résignons pas à l'irréparable.

Dans un monde où la menace est asymétrique, où le faible défie le fort, le pouvoir de conviction, la capacité de convaincre, la faculté de faire évoluer les esprits, comptent autant que le nombre de divisions militaires. Ils ne les remplacent pas. Mais ils sont les auxiliaires indispensables du rayonnement d'un État.

Face à ce nouveau monde, il est impératif que l'action de la communauté internationale soit guidée par des principes.

D'abord le respect du droit. Clé de voûte de l'ordre international, il doit s'appliquer en toutes circonstances, mais encore plus lorsqu'il s'agit de prendre la décision la plus grave : le recours à la force. À cette condition seulement, la force peut être légitime. À cette condition seulement, elle peut ramener l'ordre et la paix.

Ensuite, la défense de la liberté et de la justice. Nous ne devons pas transiger avec ce qui constitue le cœur de nos valeurs. Nous ne serons écoutés, entendus, que si nous sommes inspirés par les idéaux mêmes des Nations unies.

Enfin, l'esprit dialogue et de tolérance. Jamais les peuples du monde n'ont aspiré avec autant de force au respect. Nous devons entendre leur appel.

Nous le voyons bien, jamais les Nations unies n'ont été si nécessaires. Il leur revient de rassembler les volontés pour relever ces défis. Parce que les Nations Unies sont le lieu où se construisent la règle et la légitimité internationales. Parce qu'elles s'expriment au nom des peuples.

Au fracas des armes doivent répondre d'un seul et même élan l'esprit de responsabilité, la voix et le geste de la communauté internationale rassemblée ici, à New York, au Conseil de sécurité. C'est l'intérêt de tous : des pays engagés dans le conflit, des États et des peuples de la région, de la communauté internationale dans son ensemble. Face à un monde en crise, notre obligation morale et politique est de renouer les fils de l'espoir et de l'unité.

De notre capacité à relever ce grand défi dépendra le jugement des générations futures. Au service de nos valeurs, au service de notre destin commun, au service de la paix.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Igor Ivanov.

M. Ivanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité, en adoptant à l'unanimité en faveur de la résolution 1441 (2002) a assumé une responsabilité très grave : achever le processus de désarmement de l'Iraq. Aujourd'hui, les membres sont saisis des rapports établis par les chefs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur les travaux réalisés et, surtout, de leurs propositions

sur ce qu'il convient de faire afin de régler définitivement le problème des armes de destruction massive en Iraq. Nous sommes convaincus que la COCOVINU et l'AIEA, qui ont déployé en Iraq un mécanisme d'inspection qui fonctionne réellement, sont en mesure de mener à bien leurs tâches dans des délais réalistes.

Les rapports présentés par M. Blix et M. ElBaradei témoignent de façon convaincante du fait que les inspecteurs internationaux ont pu obtenir des résultats tangibles. Je ne vais pas m'attarder sur des exemples concrets; ils sont bien connus. Il est fondamentalement important que, grâce à l'unité de la communauté internationale et à la pression conjointe exercée sur les pouvoirs iraqiens – y compris par la présence militaire dans la région – Bagdad ait accepté pratiquement toutes les conditions avancées par les inspecteurs et n'ait opposé aucun obstacle sérieux à leurs activités. Voilà pourquoi nous sommes en droit d'affirmer que les inspecteurs internationaux – si on leur donne la possibilité de poursuivre leurs travaux – disposent de tout ce dont ils ont besoin pour achever le processus de désarmement de Bagdad par des moyens pacifiques.

Par conséquent, le Conseil de sécurité, en tant qu'organe assumant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'est pleinement acquitté de ses obligations en assurant l'envoi en Iraq des inspecteurs internationaux et la création des conditions nécessaires pour leurs activités. Ce n'est pas un hasard si même ceux qui aujourd'hui doutent du rôle du Conseil dans le règlement du conflit iraquien sont contraints de reconnaître qu'ils ne disposent d'aucun autre moyen que le renvoi de cette question au Conseil de sécurité qui, seul, est en droit d'assurer son règlement global.

Compte tenu de toutes ces considérations, nous estimons que : premièrement, au nom du Conseil de sécurité, nous devons exprimer notre estime la plus élevée aux activités des inspecteurs internationaux et leur exprimer, à eux ainsi qu'aux dirigeants de la COCOVINU et de l'AIEA, M. Blix et M. ElBaradei – notre appui et notre reconnaissance pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé.

Deuxièmement, nous devons approuver les rapports présentés qui rendent clairement compte de l'état actuel des programmes d'armes interdites en Iraq.

Troisièmement, compte tenu de la situation complexe qui règne actuellement en ce qui concerne l'Iraq, nous devons prendre note de la décision du Secrétaire général de retirer les inspecteurs de l'Iraq en raison de la menace qui pèse sur leur sécurité.

Quatrièmement, dans la mesure où les mandats de la COCOVINU et de l'AIEA n'ont pas été pleinement mis en oeuvre, les travaux des inspecteurs en Iraq n'ont pas pris fin, ils sont simplement suspendus. Le Conseil de sécurité doit, compte tenu de l'évolution ultérieure de la situation, revenir sur la question de la poursuite de ces travaux, conformément aux résolutions 1284 (1999) et 1441 (2002).

Nous ne pouvons que dire combien nous regrettons que, précisément au moment où les perspectives de désarmement de l'Iraq au moyen des inspections étaient devenues tout à fait réelles, on ait fait passer au premier plan des problèmes n'ayant pas de rapport direct avec la résolution 1441 (2002) ni d'autres décisions de l'ONU concernant l'Iraq. Aucune de ces décisions ne donne le droit d'utiliser la force contre l'Iraq en contournant la Charte des Nations Unies; aucune de ces décisions ne donne le droit de renverser par la force les dirigeants d'un État souverain. De telles actions, si elles sont entreprises, ne contribueront nullement au renforcement de l'unité de la communauté internationale à un moment où le monde a grandement besoin de solidarité et d'unir ses efforts, avant tout, pour repousser une menace aussi réelle et commune pour tous que la menace du terrorisme international.

La Russie est convaincue de la nécessité de mettre tout en oeuvre afin de surmonter le plus rapidement possible la situation de crise actuelle et de maintenir la question iraquienne sur la voie d'un règlement politique, sur la base ferme de la Charte des Nations Unies et du droit international. C'est seulement de cette manière que nous serons en mesure de garantir les conditions permettant la poursuite d'une coopération multilatérale, efficace et continue dans la lutte contre les menaces et les défis mondiaux tout en préservant le rôle central que joue le Conseil de sécurité de l'ONU.

Lorsque le peuple américain a été frappé par une abominable tragédie le 11 septembre 2001, le Président russe, Vladimir Poutine, a été le premier à téléphoner au Président des États-Unis, George Bush, pour lui exprimer sa solidarité et son appui. Il s'agissait alors

de sentiments sincères partagés par l'ensemble du peuple russe.

Si, aujourd'hui, nous disposions vraiment de faits irréfutables prouvant qu'une menace directe contre la sécurité des États-Unis tirait son origine du territoire iraquien, la Russie serait, sans hésitation, prête à recourir à tout l'arsenal de mesures prévues par la Charte des Nations Unies pour éliminer cette menace. Toutefois, le Conseil de sécurité n'est pas aujourd'hui en possession de tels faits. C'est la raison pour laquelle nous continuons de préférer un règlement politique sur la base des activités de la COCOVINU et de l'AIEA, qui bénéficient de la pleine confiance de la communauté internationale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, S. E. M. Farouk Al-Shara'.

M. Al-Shara' (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : À ce moment critique et douloureux, je n'ai rien à dire aux victimes de la guerre imminente contre l'Iraq, sauf quelques mots tirés du préambule de la Charte des Nations Unies :

« Nous, peuples des Nations Unies, résolu à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,... et ... à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, »

Il s'agit de l'engagement le plus important consacré par la Charte des Nations Unies il y a 58 ans. Tout le reste n'est que détail.

Je voudrais rappeler à ceux qui nous écoutent – ici ou ailleurs – que la Charte a été signée aux États-Unis d'Amérique, dans la ville de San Francisco, en 1945 et que le monument historique qui abrite nos délibérations a également été construit il y a 50 ans aux États-Unis d'Amérique dans la ville de New York, l'une des métropoles les plus densément peuplées du monde. Le peuple américain qui vit sur le continent américain entre les deux grandes villes – l'une dominant l'océan Pacifique et l'autre l'océan Atlantique – constitue, dans sa pluralité et sa diversité, un microcosme de la communauté internationale – plus qu'aucun autre pays du monde.

Ceci nous amène à soulever quelques questions capitales, qu'il s'agisse de notre traitement du problème urgent de l'Iraq et de ses implications pour le Moyen-Orient et le monde, ou de notre débat sur la cause palestinienne oubliée et ses répercussions tragiques pour le monde entier.

Ma première question est la suivante : les États-Unis et leurs alliés, en particulier le Royaume-Uni, peuvent-ils se décharger de la responsabilité découlant de ces deux causes et des conséquences catastrophiques qu'elles ont entraînées à ce jour? L'histoire est notre meilleur témoin – en particulier l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

Deuxièmement, les États-Unis peuvent-ils utiliser comme prétexte la difficulté de parvenir, dans le cadre de l'ONU, à des solutions constructives pour répondre à ces deux questions et faire donc porter au Conseil de sécurité la responsabilité d'avoir échoué? Qui donc a dit que la mission du Conseil de sécurité était de conduire la guerre et non d'instaurer la paix? Depuis quand établir la paix a-t-il été chose facile en cas de crise internationale?

Dans quelques heures, une guerre d'agression sera lancée contre l'Iraq, comme cela a été déclaré à Washington hier. Les émotions sont vives – peut-être aussi vives que la température est là-bas élevée. Maintenant, tous ceux qui sont capables de discernement savent que cette guerre est injuste et injustifiée. Elle reviendra hanter ceux qui l'ont défendue, encouragée et ne renforcera certainement pas leur prestige dans l'histoire.

Cette guerre n'est pas une guerre menée pour une raison légitime, encore moins juste. Même si la guerre était menée contre l'Iraq pour le débarrasser de ses armes de destruction massive qui représentent une menace pour ses voisins, Israël aussi possède un stock de ces armes, en particulier des armes nucléaires inégalées même par certaines grandes puissances. Nul n'ignore la menace que font peser ces armes sur les voisins proches et même plus lointains. Si les processus internationaux d'inspection et de surveillance étaient inefficaces et improductifs en Iraq, pourquoi alors Israël est-il le seul pays au Moyen-Orient à refuser toute inspection ou supervision de ses armes de destruction massive s'il ne possède pas ces armes, pour faire ainsi taire toutes les allégations portées contre lui à cet égard?

La Syrie a voté pour la résolution 1441 (2002). Nous avons été animés par notre conviction d'appuyer la volonté internationale de trouver une solution pacifique à la crise iraquienne et d'éliminer les armes de destruction massive iraqiennes par des moyens pacifiques. Depuis l'adoption de la résolution 1441 (2002), le processus d'inspection a donné des résultats tangibles grâce à la coopération positive et active de l'Iraq avec les inspecteurs, tant sur le plan de la procédure que sur le fond. En effet, à plus d'une reprise, les inspecteurs ont affirmé qu'il leur fallait quelques mois, et non pas quelques années, pour mener à bien les tâches qui leur avaient été confiées. Pourtant, on nous apprend maintenant que la guerre est imminente. C'est comme si la guerre était inéluctable, comme si elle était plébiscitée partout dans le monde alors qu'il en est tout autrement.

La Syrie souhaite exprimer ses vifs regrets et son extrême préoccupation devant les tentatives auxquelles certains se livrent de mettre en cause le rôle du Conseil de sécurité en particulier, et de l'ONU en général, simplement parce qu'ils ne sont pas parvenus à imposer leur volonté et leur position au Conseil de sécurité et à l'ONU.

Notre attention, et celle de la majorité des pays du monde, a été attirée sur les tentatives que font certains pour imputer au Conseil de sécurité – peut-être à un membre du Conseil en particulier – le fait qu'un projet de résolution autorisant le recours à la force militaire contre l'Iraq n'ait pas été adopté. Ces tentatives ignorent délibérément le fait que la majorité des membres du Conseil a rejeté l'idée d'adopter un projet de résolution autorisant le recours à la force, ce qui rend inutile le recours au droit de veto par quelque pays que ce soit.

Avec l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 1441 (2002), des termes de référence internationaux de base ont été énoncés pour régler la question iraquienne. Les procès-verbaux des séances du Conseil de sécurité comportent des observations faites par les membres qui se hâtent de partir en guerre contre l'Iraq, confirmant qu'ils estiment que cette résolution n'autorise pas de contourner le droit international ou d'attaquer l'Iraq sans en référer d'abord au Conseil de sécurité. Nous nous opposons catégoriquement aux vues de ceux qui sont revenus sur cette résolution, surtout qu'ils sont sûrs que l'Iraq n'a pas d'armes de destruction massive, et de ceux qui ont délibérément oeuvré à discréditer la

teneur de la résolution, conformément à la règle tristement célèbre qui veut que la fin justifie les moyens. Ceci est particulièrement important, compte tenu du fait, en particulier, que le paragraphe 12 de la résolution exige que le Conseil de sécurité se réunisse afin d'examiner toute question pertinente à la mise en oeuvre des dispositions de la résolution. La Syrie estime que le fait d'ignorer ce paragraphe et d'exiger que les inspecteurs quittent immédiatement l'Iraq ou que leurs travaux soient suspendus indique clairement et sans l'ombre d'un doute que l'objectif n'est pas de désarmer l'Iraq des armes de destruction massive mais d'occuper ce pays et d'en usurper les ressources naturelles, en violation de toutes les normes et de toutes les lois.

Aujourd'hui, la Syrie rejette catégoriquement les appels fébriles à la guerre lancés contre l'Iraq, tout comme, en 1990, elle avait rejeté l'occupation du Koweït. La Syrie ne voit aucune justification juridique ou morale à ce choix destructeur, en particulier en dehors du Conseil de sécurité. Quelle logique les pays du monde entier peuvent-ils invoquer auprès de leurs peuples pour justifier une guerre contraire au droit international et en violation grave et flagrante de la Charte, afin de réaliser des objectifs cachés qui font passer la loi de la jungle avant la légitimité internationale? Les inspecteurs de l'ONU n'ont-ils pas confirmé, auprès du Conseil, que l'Iraq a coopéré activement avec eux depuis l'adoption de la résolution 1441 (2002)? N'avons-nous pas vu clairement les Iraquiens détruire des missiles Al Samoud 2, en réponse aux exigences des inspecteurs internationaux? Comment peut-on nier que l'Iraq a fourni nombre de preuves et de documents pour prouver qu'il n'a pas d'armes de destruction massive? Combien de personnes dans le monde croient que l'Iraq représente un danger pour la sécurité des États-Unis et du peuple américain? Si cette affirmation était vraie ou reposait sur des faits, nous devrions considérer que non seulement l'Iraq mais plus de 150 pays dans le monde posent également une menace pour la sécurité et l'intégrité des États-Unis. Il y a des cellules actives ou dormantes d'Al-Qaida dans ces pays – fait bien connu de l'Administration des États-Unis. Ces pays disposent aussi d'une certaine catégorie, déclarée ou non, d'armes de destruction massive, d'après les registres des agences internationales spécialisées. Ces registres indiquent également que les États-Unis ont le plus grand arsenal de ces armes meurtrières au monde.

Si nous considérons la lettre et l'esprit de l'ultimatum lancé lundi par les États-Unis, nous ne pouvons que conclure que l'objectif de la guerre est d'évincer du pouvoir ou de traduire en justice un individu ou un groupe d'individus. Rendre la justice constitue-t-il un objectif connexe à la mort de dizaines de milliers d'Iraqiens innocents? Sommes-nous retournés au Moyen Âge, ou sommes-nous vraiment au XXI^e siècle?

Tout le monde a le droit de dénoncer ces actes et de considérer leurs résultats négatifs. Les États-Unis peuvent choisir d'ignorer les assassinats et le carnage dont est victime le peuple palestinien sans défense, mais comment peuvent-ils choisir d'oublier le fait que Rachel Corrie, une militante de la paix américaine, a récemment péri, écrasée par des bulldozers israéliens?

Pour terminer, je voudrais rendre hommage aux États membres du Conseil de sécurité qui ont appuyé un règlement pacifique de la question au Conseil, pour le grand sens de responsabilité dont ils ont fait montre en exprimant avec sincérité la position de la majorité des membres de la communauté internationale, quelles que soient leur race ou leur croyance. Ils se sont également faits l'écho des sentiments des millions de personnes qui ont manifesté, dans des milliers de villes de par le monde, contre la guerre et pour la paix. Nous apprécions beaucoup la position de principe adoptée par les membres du Conseil de sécurité qui ont choisi d'appuyer fermement le droit et la justice malgré les difficultés et les problèmes qui pourraient en résulter, plutôt que de succomber aux pressions ou de considérer des gains à court terme, sans parler des menaces de coercition.

Nous espérons également qu'au cours de ces dernières heures, de ces dernières minutes, l'option de la paix reste encore possible, afin que la sagesse et la vision historique l'emportent, et que le droit et la justice triomphent pour la prospérité des peuples du Moyen-Orient et du monde en général.

À ce point critique, la Syrie exhorte les parties concernées à arrêter l'engrenage de la guerre et à épargner la vie de millions d'Iraqiens innocents, ainsi que la vie de leurs nouveaux oppresseurs qui avancent à des milliers de kilomètres dans leurs armures modernes en brandissant, comme un mythe, l'étendard de la libération. Nombreux sont ceux – y compris parmi les Américains – qui ont lutté contre l'occupation étrangère pour défendre leur liberté et leur

indépendance. C'est la logique de l'histoire. C'est la marche de l'histoire – une marche qui continuera, quels que soient les défis et les obstacles qu'elle rencontrera sur son chemin.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui en un moment capital et peut-être tragique de l'histoire du monde. Nous nous réunissons alors que l'espoir d'un règlement pacifique de la question iraquienne est sur le point de s'évanouir. Il est indéniable que ce moment est triste pour le Conseil de sécurité et pour l'ONU, dont la vocation principale est la paix.

La guerre, comme le Secrétaire général l'a déclaré récemment, est toujours une catastrophe. Elle provoque d'énormes drames humains. Nous avions espéré pouvoir veiller à la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité afin de désarmer l'Iraq de ses armes de destruction massive par des moyens pacifiques. Malheureusement, au cours de ses débats approfondis pendant plusieurs semaines, le Conseil n'a réussi à s'entendre sur aucune proposition – qu'il s'agisse de propositions officielles ou de propositions officieuses examinées par les membres. Le Pakistan a toujours plaidé en faveur d'une solution pacifique. À plusieurs reprises, nous avons souligné qu'il fallait épuiser toutes les voies susceptibles de mener à un règlement pacifique et que l'emploi de la force devait être le tout dernier recours.

C'est dans ce contexte que le Pakistan a attendu avec anxiété la fin des travaux de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) concernant son programme de travail, ainsi que le document contenant les tâches clés en matière de désarmement restant à accomplir. Je suis reconnaissant à M. Blix d'être venu une nouvelle fois au Conseil pour présenter ces documents. Je voudrais également remercier M. Zlavinen, qui a exposé dans les grandes lignes le bilan de l'action de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) concernant l'évaluation des capacités iraquiennes en matière d'armements nucléaires. Tous deux s'acquittent de leurs tâches avec une rigueur, un professionnalisme et une objectivité hors pair. Le Conseil leur en est extrêmement reconnaissant.

Nous avons étudié avec soin le programme de travail et les 12 tâches clés qui restent à accomplir en matière de désarmement, identifiées par M. Blix et son équipe. Nous pensons que ces documents auraient pu

fournir une base précieuse pour mener à bien le processus de désarmement en Iraq, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, si la coopération entière et inconditionnelle de l'Iraq avait pu être garantie et obtenue en temps voulu. Malheureusement, à voir comment la situation évolue, il est évident que la COCOVINU et l'AIEA auront désormais du mal à poursuivre leurs missions. Nous partageons toutefois l'opinion que les résolutions 1284 (1999) et 1441 (2002) restent en vigueur et demeurent pertinentes pour l'avenir.

Nous avons appris que le Secrétaire général a décidé – à juste titre, compte tenu de la nécessité de protéger le personnel de l'ONU – de retirer provisoirement l'ensemble des agents de l'ONU, y compris ceux de la COCOVINU et de l'AIEA, présents en Iraq. Nous approuvons la décision du Secrétaire général. Nous estimons, étant donné les circonstances, qu'il n'avait pas d'autre choix que de donner priorité à la sécurité du personnel de l'ONU. Le Secrétaire général a informé les membres du Conseil que les activités de la COCOVINU et de l'AIEA, ainsi que toutes les autres missions pertinentes de l'ONU, étaient suspendues de facto. Nous comprenons que cela est nécessaire et attendons désormais que les conditions permettent au personnel de l'ONU, y compris les inspecteurs, de reprendre leur travail pour le mener à bonne fin. En effet, la mission de contrôle, qui porte sur le long terme, nécessite leur retour en Iraq. Nous supposons donc que les structures actuelles seront conservées intactes.

Depuis quelques semaines, le monde a le regard rivé sur le Conseil de sécurité. Bien que nous ayons tous fait tout notre possible, le Conseil n'a pas été en mesure de dépasser ses divergences et de s'unir. Les membres ont été divisés du fait de divergences que nous jugeons légitimes. De l'avis du Pakistan, malgré son échec à parvenir au consensus, le Conseil de sécurité demeure un organe pertinent. Le Conseil de sécurité doit faire respecter la légalité internationale, et cela de manière équitable et constante. Il doit rechercher la mise en oeuvre de toutes ses résolutions. Je voudrais ici mentionner les résolutions relatives à la Palestine et, surtout, au Jammu-et-Cachemire, où un peuple lutte et meurt depuis maintenant cinquante ans. Le Conseil de sécurité incarne les plus grands espoirs de paix que nourrit l'humanité. Nous en restons convaincus.

Les bouleversements auxquels nous allons sans doute être confrontés vont incontestablement modifier l'ordre de nos priorités. Aujourd'hui, notre mission la plus urgente consiste à décider de la manière dont nous allons relever le défi humanitaire auquel le monde va très certainement être confronté dans les jours à venir. Le retrait d'Iraq du personnel humanitaire de l'ONU, la suspension du programme « pétrole contre nourriture » et le début des hostilités pourraient provoquer une crise humanitaire dont l'ampleur est encore inconnue. Le Secrétaire général a l'intention de soumettre au Conseil des propositions que nous avons tous décidé d'examiner dès qu'elles seront prêtes. Le Pakistan fera tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer le sort de ses malheureux frères et soeurs iraqiens. Le Pakistan travaillera en étroite collaboration avec le Secrétaire général et les États Membres pour mettre fin aux souffrances du peuple iraquien. Il a déjà énormément souffert par le passé. Tout attermoiement ou tergiversation exacerbant ces souffrances serait doublement regrettable.

Le Pakistan pense qu'il y a toujours du temps et de la place pour la diplomatie. Même quand les armes ont commencé à parler, le Conseil de sécurité est tenu de restaurer la paix et la sécurité, de circonscrire le conflit, de prévenir les souffrances des Iraquiens et des autres peuples de la région, de garantir l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq et des pays voisins, et d'assurer la stabilité dans cette région névralgique du monde. Loin de disparaître, ces responsabilités vont devenir plus impérieuses encore.

Les travaux du Conseil de sécurité ces dernières semaines ont mis au jour les lignes de division qui séparent le monde et les grandes puissances. Si nous voulons refermer les blessures qui ont été ouvertes dans cette enceinte et celles qui sont en passe de l'être dans les jours et dans les semaines à venir, il est possible de le faire ici même, au sein du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, le Mexique déplore que nous ne soyons pas parvenus à nous entendre, au sein du Conseil de sécurité, pour mener ensemble la mission de désarmer l'Iraq. Néanmoins, il ne faut pas que ces divergences empêchent le Conseil de continuer à s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités relatives à la paix et de la sécurité internationales.

Comme le Président Vicente Fox l'a dit le 17 mars dans son message à la nation, le Mexique défend une approche multilatérale en vue du règlement des conflits et déplore la voie de la guerre. Comme le Président mexicain l'a dit, « le monde doit continuer de prôner des solutions conformes à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies. La Charte déclare que le recours à la force doit toujours être le dernier – et exceptionnel – recours, qui ne peut être justifié que lorsque tous les autres moyens n'ont pas pu produire des résultats ».

Le Conseil de sécurité est le seul organe que la communauté internationale, dont la volonté est exprimée dans la Charte signée à San Francisco, a investi du droit de recourir à la force. Comme le Président du Mexique l'a dit, « à l'heure actuelle, ce qui est en jeu, c'est la manière même dont l'humanité devrait gérer des questions aussi vitales que le désarmement et la prolifération des armes de destruction massive, que notre pays a toujours jugée extrêmement importante ».

Je représente ici un État et une nation profondément éprise de paix. Le peuple mexicain est attaché à la paix et a donné à ses représentants le mandat de la rechercher en toutes circonstances. Nous tirons notre force de nos principes, qui reflètent les enseignements tirés de l'histoire. Fondamentalement, ils expriment nos intérêts et c'est en fonction d'eux que nous participons aux débats du Conseil de sécurité, présentons nos points de vue et assumons pleinement nos responsabilités. La pierre de touche de ces principes est le règlement pacifique des différends et le désarmement. Ce sont les principes qui donnent une impulsion à la vocation multilatérale de notre politique étrangère.

C'est au vu de ces éléments que le Mexique croit profondément en la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies, car elle reflète les espoirs de paix, de coexistence pacifique et de bonne entente de millions d'êtres humains. L'ONU est l'instance par excellence où les représentants de tous les États peuvent se rencontrer, se mettre d'accord et prendre des décisions collectives pour préserver et rétablir la paix, si elle a été violée; faire face aux crises humanitaires; aider les réfugiés; défendre l'humanité de terribles maladies telles que le sida; protéger l'environnement et oeuvrer à la réalisation du développement durable; et s'efforcer de préserver les droits des femmes, des enfants et des handicapés. Notre Organisation dispose de la force et

de la légitimité nécessaires pour assumer tous ces mandats. Nous devons la protéger et la renforcer.

Le Mexique s'associe aux efforts du Secrétaire général visant à améliorer la structure et les méthodes de travail de notre Organisation pour faire de l'ONU un système qui soit de plus en plus pertinent et efficace, et faire en sorte que ses réactions soient toujours opportunes et pertinentes, en vue de combattre la pauvreté et la marginalisation, qui sont les causes sous-jacentes de la haine et de la violence.

Durant tout le processus de désarmement de l'Iraq, depuis l'adoption de la résolution 1441 (2002), le Mexique a exprimé sa foi dans la Commission de contrôle, d'inspection et de vérification des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et nous voudrions leur exprimer à nouveau notre confiance. Ils s'agit de l'effort le plus ferme, le plus dynamique et le plus efficace de désarmement pacifique qui ait jamais été tenté. Nous sommes convaincus qu'avec cet instrument et le mandat qu'elles ont reçu, les Nations Unies auraient pu assurer le désarmement pacifique de l'Iraq.

Mon pays pense que le moment n'est pas propice aux récriminations. Nous devons à présent analyser, dans la perspective du Conseil, les tâches à réaliser. Nous devons le faire, animés du sens de la responsabilité collective et en comprenant bien les défis à relever. La première consistera à faire face à la situation humanitaire en Iraq et, si la guerre a lieu, à la reconstruction du pays. Nous avons pleinement confiance dans l'autorité du Secrétaire général. Lui-même et ses collaborateurs devront nous indiquer le chemin et proposer les mesures que nous devons ensuite autoriser ici au Conseil. La responsabilité d'assumer les mandats existants des Nations Unies en Iraq exige du Conseil qu'il agisse immédiatement pour rétablir les activités bloquées ou suspendues.

Le Mexique participe pleinement au combat contre le terrorisme. Avec les pays voisins et ici à l'ONU, nous avons assumé des responsabilités dans cette lutte et pris toutes mesures visant à prévenir ce fléau et à y faire face. Sur le fond, et ce sont là nos principes, nous sommes tous unis.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord rendre hommage aux inspecteurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de

l'énergie atomique (AIEA), et à M. Blix et M. ElBaradei, pour leurs efforts visant à mettre en oeuvre le régime d'inspection envisagé par cet organe dans des conditions extrêmement difficiles.

Nous sommes soulagés de savoir que l'ensemble du personnel de la COCOVINU et de l'AIEA a été évacué sain et sauf de l'Iraq.

Malheureusement, la discussion du sujet d'aujourd'hui, l'examen des projets de programmes de travail, est incompatible avec le non-respect par l'Iraq de la résolution 1441 (2002) et avec la présente réalité sur le terrain. Le programme de travail de la COCOVINU lui-même énonce que le programme « se fonde sur l'hypothèse que l'Iraq fournira une coopération immédiate, inconditionnelle et active ».

C'est précisément ce qui fait réellement défaut. Aucun programme de travail ou plan de questions clef non réglées ne peut être élaboré de manière réaliste conformément à la résolution 1284 (1999) alors que l'Iraq ne coopère pas pleinement, activement et inconditionnellement, ni être appliqué faute d'informations fiables sur les programmes iraqiens depuis 1998 et de toute autre information non disponible.

Ce qui est important, c'est que la situation sur le terrain va changer, tout comme la nature des tâches restantes en matière de désarmement. Examiner un programme de travail aujourd'hui est tout simplement sans rapport avec la réalité à laquelle nous faisons face.

Nous prenons acte des efforts qui ont été déployés en vue d'élaborer des projets de programmes de travail. Même s'ils ne sont pas définitifs, ces projets, ainsi que le document sur les principales tâches de désarmement restantes, illustrent clairement la multitude de problèmes importants que l'Iraq a évité d'aborder. Ce sont des documents dont nous aurions pu discuter si l'Iraq avait satisfait aux exigences de la résolution 1441 (2002), mais ils ne peuvent conduire aujourd'hui aux résultats que ce Conseil avait demandés : le désarmement pacifique immédiat de l'Iraq.

Dans les circonstances actuelles, nous n'avons d'autre choix que de laisser de côté ces travaux pour l'instant. Cela dit, nous n'excluons pas la possibilité qu'il pourrait être utile à l'avenir de revenir à un moment donné sur ces documents.

Entre-temps, le Conseil devra relever de nouveaux défis liés à l'avenir de l'Iraq. Pendant que j'ai la parole, je souhaite brièvement évoquer une question qui a été soulevée lors de nos consultations hier : les préoccupations que partage mon pays avec d'autres membres du Conseil pour satisfaire les besoins humanitaires du peuple iraquien actuellement. Il s'agit d'une question à laquelle mon gouvernement a accordé des ressources importantes. Nous avons procédé à des planifications avec l'ensemble des agences pertinentes du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, en soutenant les efforts déployés par l'ONU, pour essayer de prévoir les besoins qui risquent de surgir et être prêts à accorder l'aide nécessaire le plus rapidement possible. Nous avons également eu des consultations avec les gouvernements concernés, les organisations régionales et internationales, la société civile et, bien entendu, l'Organisation des Nations Unies.

Nous déployons la plus grande Équipe de secours en cas de catastrophe, connue sous le nom de DART, qui ait été mise sur pied à ce jour. Elle est composée d'experts des États-Unis en matière civile et humanitaire aux fins d'évaluer les besoins dans la région, d'établir des liaisons avec nos partenaires et de fournir une capacité en vue de l'octroi de subventions sur le terrain. Nous avons prévu des rations alimentaires d'une valeur de 16,5 millions de dollars ainsi que des secours d'urgence, notamment de l'eau, du matériel de purification, des couvertures et des tentes dans la région.

En outre, nous avons fourni plus de 60 millions de dollars à plus d'une douzaine d'institutions de l'ONU, y compris le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la santé, ainsi qu'à une multitude d'organisations non gouvernementales. En augmentant la contribution des États-Unis d'Amérique, nous exhortons également d'autres donateurs à participer à ces efforts essentiels.

Comme l'a déclaré le Président Bush, nous reconnaissons l'importance fondamentale qu'il y a à continuer de faire fonctionner le programme « pétrole contre nourriture » pour répondre aux besoins humanitaires du peuple iraquien. En coopération avec d'autres membres du Conseil, nous sommes prêts à présenter sous peu un projet de résolution humanitaire qui garantirait la continuité du programme. Nous avons

entamé des consultations avec l'ONU et d'autres membres du Conseil sur les ajustements à apporter au programme « pétrole contre nourriture » actuel qui assureraient l'acheminement continu de fournitures humanitaires clefs, notamment la nourriture et les médicaments en Iraq. Nous sommes confiants que les autres membres du Conseil partagent notre objectif ainsi que celui du Secrétaire général, à savoir la reprise le plus rapidement possible du flux d'aide humanitaire par le biais du programme « pétrole contre nourriture ». Nous espérons que des progrès sur cette résolution seront rapides en vue d'atténuer toute interruption du programme.

Monsieur le Président, nous entendons travailler avec vous et nos collègues sur les questions liées à la situation en Iraq dans les jours et semaines à venir.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite de la convocation de cette séance publique, qui témoigne de la volonté du Conseil de sécurité de continuer de jouer le rôle qui lui est dévolu par la Charte en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous sommes pleinement conscients de la situation exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons à cette heure tardive. Notre Conseil, faute d'avoir pu ni su trouver un compromis en son sein, se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Certains d'entre nous ont cru au miracle jusqu'au dernier moment. Force est de reconnaître que le sursaut collectif tant espéré, tant imploré n'a pas pu avoir lieu. Qui en est responsable? Nous tous et chacun, sans doute.

Le 17 mars 2003 nous a posé un véritable défi s'agissant tout particulièrement du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Parce que nous avons tous un peu tort, nous avons tous un peu raison. Et rétrospectivement, c'était cela le mérite de la résolution 1441 (2002), mais aussi, hélas, sa faiblesse.

Et la conjonction de facteurs qui ont finalement échappé à notre attention a conduit à ce qui semble l'échec de l'approche et des démarches diplomatiques, car, quelle que soit la position qui est la nôtre, le résultat est là.

Le désarmement pacifique de l'Iraq par le biais d'inspections adossées à une coopération immédiate, inconditionnelle, pleine et active a pris fin, au moins provisoirement hier, avec le départ de Bagdad pour

Chypre des inspecteurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Cameroun voudrait leur rendre hommage pour leur professionnalisme, leur engagement et leur objectivité. Ils auront amplement justifié la confiance placée en eux. Je tiens par ailleurs à remercier M. Hans Blix et M. ElBaradei pour leur leadership. Et malgré cette interruption, je suis sûr qu'à un moment ou à un autre du processus, notre Conseil leur confiera de nouvelles missions, dans ce cadre ou ailleurs.

Ma délégation a examiné avec intérêt, malgré les circonstances exceptionnelles qui sous-tendent notre rencontre le programme de travail élaboré par le M. Blix et son équipe de la COCOVINU. C'est un document qui aurait pu être une bonne base de travail. Nous avons néanmoins envie de dire à la lecture des 12 tâches clefs de désarmement que, même si des progrès ont été accomplis depuis le 27 novembre 2002, date de démarrage des inspections, beaucoup manifestement restait à faire. Ma délégation ne voit pas bien comment, à défaut d'une coopération inconditionnelle pleine et active, les inspecteurs seraient venus à bout de leur lourde tâche.

Ce matin, nous sommes dans un tout autre contexte. Bien sûr, nous souhaiterions que d'ici quelques heures, l'inespéré se réalise. Bien sûr, nous aimerions, avant la fin de la journée, voir restaurer notre cohésion et notre unité. Si le scepticisme gagne les optimistes que nous sommes, c'est fort de ce que nous voyons, de ce que nous entendons et de ce que nous percevons.

Aussitôt, je me dis : réfléchissons, réfléchissons aux mesures nécessaires pour minimiser les conséquences humanitaires d'un éventuel conflit sur les populations, notamment les femmes et les enfants.

Le programme « pétrole contre nourriture » est suspendu de fait depuis le rapatriement des personnels humanitaires qui étaient en poste en Iraq.

Le Cameroun comprend et approuve la décision du Secrétaire général d'éloigner de l'Iraq, en cette période trouble, tout le personnel des Nations Unies. Mais en même temps, le Cameroun est très préoccupé par l'incidence de cette mesure sur les populations iraqiennes. Nous serions heureux d'avoir des assurances fermes sur cette question.

Celle-ci en appelle bien d'autres – je pense, notamment, aux conséquences sur les fournisseurs du programme humanitaire et autres prestataires de services, sur les personnels des Nations Unies, etc. Ce problème doit se poser également à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et à l'Agence de l'énergie atomique (AIEA).

Et c'est pourquoi le Cameroun suggère que le Comité des sanctions créé par la résolution 661 (1990) siège le plus rapidement possible au niveau des Représentants permanents et, sur la base des propositions que lui feraient le Secrétariat général, le programme « pétrole contre nourriture » et la COCOVINU, qu'il arrête toutes les mesures d'urgence nécessaires au plan humanitaire.

Il est, nous semble-t-il, trop tôt pour analyser l'impact des événements actuels sur la sécurité collective, sur la capacité future du Conseil de sécurité de gérer les conflits majeurs et les nouvelles menaces qui pèsent sur notre société du XXI^e siècle.

Le Cameroun, en ce qui le concerne, a grand espoir que la confiance reviendra très vite en notre sein et que les divergences suscitées par la crise iraquienne, quoique profondes, ne seront qu'un épisode.

Pupille des Nations Unies, le Cameroun a foi en notre Organisation. L'Organisation des Nations Unies est un cadre – le seul cadre – qui nous rassure. C'est le seul cadre qui nous protège.

M. Arias (*parle en espagnol*) : Nous avons écouté l'exposé de M. Blix de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de M. Zlauvinen, représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), sur le programme de travail qu'ils ont respectivement établi au titre de la résolution 1284 (1999). Une fois de plus, mon gouvernement souhaite remercier les chefs des deux équipes d'inspection de leurs efforts et les féliciter du travail accompli par les équipes qu'ils dirigent.

Les inspections ont été suspendues. Et la responsabilité en incombe à Saddam Hussein, qui après avoir recouru à sa politique continuelle de tromperie, de dissimulation et de temporisation, a finalement décidé d'opter ouvertement pour l'affrontement, contre l'intérêt de son peuple et contre les exigences du Conseil de sécurité. C'est à lui, et lui seul, que revient,

en dernière analyse, la responsabilité de la forte montée des tensions observée ces derniers jours sur les plans diplomatique, politique et militaire, et c'est à lui seul que reviendra la responsabilité d'essuyer les graves conséquences dont parle la résolution 1441 (2002).

Le programme de travail que l'on nous a présenté pour approbation s'inscrit dans le cadre d'un processus d'inspection établi par la résolution 1284 (1999), adoptée par le Conseil en 1999. Mais soyons clairs, après l'adoption unanime de la résolution 1441 (2002) en novembre dernier, le processus n'est plus le même.

L'Espagne a déployé des efforts acharnés à tous les niveaux pour contribuer à une solution pacifique de la crise iraquienne. Elle a donc présenté avec les États-Unis et le Royaume-Uni, un projet de résolution – considéré comme une nouvelle pression sur le régime iraquien mais qui, de fait, offrait à Saddam Hussein une nouvelle chance d'adopter la décision stratégique de collaborer pleinement, immédiatement et inconditionnellement avec les inspecteurs.

De l'avis de l'Espagne, et elle l'a fait savoir depuis qu'elle est membre de ce Conseil, une nouvelle résolution, si elle était politiquement souhaitable, n'était pas juridiquement nécessaire.

En effet, le recours légitime à la force pour désarmer l'Iraq de ses armes de destruction massive se fondait sur la séquence logique des résolutions 660 (1990), 678 (1990), 687 (1991) et 1441 (2002), adoptées par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

La résolution 660 (1990) considérait l'invasion du Koweït par l'Iraq comme une atteinte à la paix et à la sécurité internationales. Elle exigeait de l'Iraq un retrait immédiat du Koweït. C'est pourquoi le Conseil de sécurité, pour la première fois, a établi que l'Iraq non seulement menaçait la paix et la sécurité internationales, mais qu'il y avait également porté atteinte.

L'Iraq n'a pas respecté cette exigence. Le Conseil de sécurité a demandé, dans sa deuxième résolution aux États Membres d'user de tous les moyens nécessaires pour faire respecter à l'Iraq la résolution 660 (1990). Une coalition internationale, au titre de ce mandat, est intervenue militairement et a rétabli la légalité internationale.

La résolution 687 (1991) a déclaré un cessez-le-feu, en le subordonnant au respect d'une série de conditions. La plus grande partie de ces conditions exigeaient l'élimination des armes de destruction massive. Elles portaient également sur des questions humanitaires, sur le terrorisme et sur le paiement de dommages de guerre. À l'exception des dommages de guerre, aucune condition n'a été remplie.

L'Iraq a continué d'accorder l'asile à des terroristes et s'est récemment vanté d'entraîner des groupes de terroristes suicide. Le régime de Saddam Hussein n'a pas remis toutes les personnes portées disparues et les prisonniers. Il continue de ne pas fournir d'informations claires, complètes et dignes de foi sur ses caches d'armes et ses programmes d'armes de destruction massive. Rappelons que le paragraphe 9 de la résolution 687 (1990) exigeait que l'Iraq présente au Secrétaire général, dans un délai de 15 jours, une déclaration précisant l'emplacement de tous les éléments et les caractéristiques de toutes ses armes de destruction massive. Douze ans plus tard, ces informations n'ont toujours pas été fournies dans leur ensemble, comme l'exigeait le Conseil.

La résolution 687 (1991), par conséquent, a laissé en suspens la résolution 678 (1990), qui autorisait le recours à la force. Elle l'a laissée en suspens, mais elle ne l'a pas abolie. La teneur de la résolution 678 (1990) reste parfaitement valable, comme le rappelle d'ailleurs la résolution 1441 (2002), adoptée à l'unanimité par le Conseil il y a quatre mois et demi.

La résolution 1441 (2002) reconnaît que le non-respect par l'Iraq des résolutions du Conseil représente une menace à la paix et à la sécurité internationales; elle rappelle que celles-ci n'ont toujours pas été rétablies dans la région – j'utilise les expressions de la résolution – et elle décide que l'Iraq n'a pas respecté et continue de ne pas respecter les exigences imposées par la communauté internationale.

Conformément aux dispositions de la dernière résolution du Conseil, je le répète, le Conseil ne n'est pas réuni une fois, mais plusieurs fois, pour examiner les rapports successifs des inspecteurs. L'Iraq ne s'est toujours pas conformé à la volonté de la communauté internationale, comme on le lui demandait. Par conséquent, la paix et la sécurité internationales ne sont donc toujours pas assurées.

Enfin, mon pays aurait sincèrement préféré que nous nous réunissions aujourd'hui dans des

circonstances bien différentes, afin d'adopter les programmes de travail de la COCOVINU et de l'AIEA et d'en constater l'application, sur la base de la coopération réelle et intégrale du régime iraquien, et d'établir de nouveaux calendriers pour le désarmement iraquien. Malheureusement, cette possibilité n'a pu se concrétiser.

Le travail louable des inspecteurs, que l'Espagne apprécie et soutient, s'inscrit dans un système qui a fait la preuve de son efficacité dans un éventail de pays et de circonstances extrêmement varié. Néanmoins, le système d'inspections repose sur une exigence : la coopération pleine, active et immédiate de la partie inspectée. Pendant 12 ans, Saddam Hussein n'a pas fait preuve de coopération. Il n'a pas désiré fournir et n'a pas fourni cette coopération.

Pour terminer, nous sommes préoccupés par la situation humanitaire. Nous pensons qu'il convient de prendre des mesures pour soulager les souffrances du peuple iraquien. Nous espérons recevoir plus d'informations de la part du Secrétaire général à cet égard et appuyons l'initiative visant à présenter un projet de résolution portant sur la question humanitaire.

M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous avons lu avec amertume le programme de travail concernant l'Iraq qui nous a été présenté par les inspecteurs. Il est impossible de ne pas être amer en lisant ce document lorsqu'on sait qu'on est passé si près de la paix. Tous dans cette enceinte savent que le Chili souhaitait que le programme d'inspections soit mené à bien. Notre gouvernement a consulté les organisations sociales ainsi que les partis politiques, toutes tendances confondues, de notre démocratie. Notre Parlement a voté presque à l'unanimité en faveur de la paix.

Le Chili était convaincu – et nous le réaffirmons aujourd'hui dans cette enceinte – que le programme d'inspections renforcé, rigoureux et intrusif, mené à son terme et accompagné d'une pression militaire persistante et croissante aurait pu atteindre l'objectif recherché par la communauté internationale, à savoir le désarmement pacifique de l'Iraq. C'est pourquoi nous avons proposé, jusqu'au dernier moment, des formules diverses pour trouver un accord au sein du Conseil de sécurité.

Pour atteindre cet objectif, le Conseil et ses pays membres auraient dû persister sur la voie des inspections. Ils auraient dû procéder à des inspections

de plus en plus intrusives. Il aurait fallu montrer clairement au régime de Saddam Hussein que l'Organisation des Nations Unies était prête à tout pour parvenir au désarmement de l'Iraq. Le Conseil aurait dû cultiver son unité interne, favoriser la convergence de ses idées mais, avant tout, il aurait dû comprendre que l'objectif du désarmement était aussi précieux que la paix.

Cela n'a pas été possible. Nous craignons que les conséquences ne soient graves pour l'humanité. Le régime iraquien n'a jamais pris conscience de son indolence ni de la gravité du châtimeur auquel il exposait son peuple. Peut-être a-t-il commencé à en prendre conscience lorsqu'il était déjà trop tard. Et le Conseil n'a pu trouver chez tous ses membres la souplesse nécessaire pour définir clairement les exigences et les règles strictes qu'imposait la situation en Iraq et pour établir les échéances et la marche à suivre en vue de s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées par la Charte des Nations Unies. Chacun d'entre nous doit assumer aujourd'hui ses responsabilités. Le jour viendra où nos actions porteront leurs fruits de manière visible.

L'heure n'est pas aux récriminations. Nous croyons qu'il faut féliciter les inspecteurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspections des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le rôle qu'ils ont joué. Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à M. Hans Blix et à M. Mohamed ElBaradei, ainsi qu'à leurs équipes de travail. Plongés dans une tâche dont les complexités techniques et les tensions politiques sont évidentes, ils ont su extraire la vérité telle qu'elle leur est apparue pour la présenter ensuite devant le Conseil. Ils ont présenté un rapport courageux sur la manière dont le processus d'inspections commençait à faire plier la résistance iraquienne et à faire apparaître des exemples substantiels de désarmement.

Rien aujourd'hui ne pourrait être plus grave que l'interruption de ce processus d'inspections, car elle peut remettre en question la valeur de cet instrument en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales. S'il y a une érosion de la confiance dans les institutions de désarmement, celles-ci perdent de leur valeur et cessent de garantir la paix, ce qui est pourtant leur objectif principal.

Le Chili réaffirme aujourd'hui son attachement à la déclaration de l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement, il y a 25 ans :

« Une paix réelle et durable ne peut être instaurée que grâce à l'application effective du système de sécurité prévu dans la Charte des Nations Unies et une réduction rapide et substantielle des armements et des forces armées par accord international et exemple mutuel, ce qui aboutira en fin de compte au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. »

Nous prenons note du rapport sur le programme de travail de la COCOVINU, établi conformément au paragraphe 7 de la résolution 1284 (1999) qui vise à souligner la validité des inspections d'armements menées par l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, en cette période difficile, nous réaffirmons notre foi dans l'Organisation et le Conseil. Le Chili défendra sans relâche le droit international et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Dans les prochaines semaines, nous aimerions nous concentrer de manière constructive sur la manière dont nous pouvons limiter les conséquences horribles de la guerre pour des millions d'Iraqiens.

Le Conseil de sécurité qui, conformément à la Charte des Nations Unies, a été créé pour préserver la paix, devra désormais oeuvrer sans relâche afin de préserver les vies humaines et de rétablir la paix. Peut-être, si nous faisons tout notre possible pour préserver autant de vies que nous le pouvons, les millions de personnes, qui ont perdu ces derniers temps l'espoir en notre capacité de faire du monde un lieu civilisé, fourniront-elles de nouveau leur appui?

M. Helder Lucas (Angola) : D'emblée, au nom de la délégation angolaise, je tiens à exprimer nos remerciements au Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), M. Hans Blix, au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, ainsi qu'à leur personnel, qui a oeuvré au désarmement de l'Iraq. Les efforts qu'ils ont déployés pour mener à bien la tâche qui leur a été confiée par le Conseil de sécurité, leur compétence et leur dévouement méritent en effet notre reconnaissance.

Nous déplorons qu'ils n'aient pas pu achever leur tâche d'enlever à l'Iraq ses armes de destruction

massive, et nous regrettons également que l'Iraq n'ait pas su saisir la dernière possibilité offerte par le Conseil de sécurité. L'Angola a, à maintes reprises, exhorté l'Iraq à coopérer pleinement et sincèrement avec l'Organisation des Nations Unies pour appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, y compris la résolution 1441 (2002), désarmer inconditionnellement et convaincre la communauté internationale dans son ensemble que l'Iraq était sincère et déterminé dans ses efforts de désarmement.

Dans le processus diplomatique visant à trouver un règlement pacifique de la crise iraquienne au Conseil de sécurité, l'Angola a toujours défendu une résolution pacifique du conflit et rappelé que la force devrait toujours être utilisée en dernier recours.

Nous avons également dit que la décision à adopter devrait l'être dans le cadre de l'ONU, afin de pouvoir compter sur le plein appui de la communauté internationale. Cette position se fondait sur notre longue expérience de quatre décennies de conflit en Angola et sur les conséquences abominables de la guerre sur la société et la population.

L'Angola tient également à préserver la primauté du Conseil de sécurité en tant que mécanisme le plus approprié pour régler les situations de crise et pour imposer l'application du droit international par le respect de ses résolutions. Cette fin, nous avons toujours défendu la nécessité de l'unité du Conseil, pour que le règlement définitif de la crise iraquienne puisse compter sur le plein appui de la communauté internationale.

La principale préoccupation du Gouvernement angolais, à ce moment où toute solution diplomatique semble définitivement exclue et où la guerre paraît inévitable, porte sur les conséquences humanitaires que la guerre ne manquera pas de comporter. Nous nous préoccupons des populations civiles, qui devront assumer un sacrifice considérable, et pour lesquelles il faut faire quelque chose. Nous considérons que la communauté internationale devrait mobiliser tous ses efforts et ses ressources en vue d'aider les populations civiles lorsque le conflit sera achevé. En outre, nous espérons que le Conseil de sécurité demeurera saisi de la question et qu'il jouera le rôle qui lui incombe, avec tout le système des Nations Unies, pour faire face aux tâches immenses qui l'attendent après le conflit, pour la reconstruction politique, économique et sociale de l'Iraq.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier M. Blix de sa déclaration. Nous aimerions également le remercier, ainsi que le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du programme de travail qui nous a été présenté aujourd'hui.

La Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'AIEA se sont efforcées de présenter ces programmes de travail dans les meilleurs délais. Elles l'ont fait aujourd'hui, c'est-à-dire avant la date prévue dans la résolution 1284 (1999). Néanmoins, compte tenu de l'évolution rapide des événements, nos efforts n'ont pas été suffisants.

Les inspections ont été suspendues et les inspecteurs rentrent chez eux. Malgré cela, la réunion d'aujourd'hui revêt une importance particulière. Elle montre que le Conseil de sécurité a toujours accordé une grande importance aux inspections. Ce programme de travail inclut les tâches de désarmement clefs qui restent à accomplir, les questions en attente de réponse et les obligations dont l'Iraq doit s'acquitter. Ce programme, s'il est appliqué, permettra de mieux organiser les inspections, de mieux les cibler, et d'accroître sans doute l'efficacité des inspections.

Compte tenu des progrès récents réalisés dans les inspections, nous pensons qu'il est possible d'atteindre l'objectif de désarmer l'Iraq par des moyens pacifiques. Nous ne devrions pas abandonner la voie menant au désarmement pacifique. Je souhaite ici saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements et ma reconnaissance aux inspecteurs, pour le travail ardu qu'ils ont effectué dans des conditions difficiles. Notre reconnaissance et nos remerciements vont également à M. Blix et à M. ElBaradei, qui se sont acquittés du mandat que le Conseil de sécurité leur avait délivré, avec professionnalisme et rigueur.

La situation en Iraq est en effet préoccupante. Nous exprimons nos plus profonds regrets et notre déception face à cette situation; la guerre peut éclater à tout moment. Nous exprimons notre plus profonde préoccupation quant à la situation humanitaire en Iraq ainsi qu'à la paix et à la sécurité dans la région.

Le peuple chinois est un peuple épris de paix. Le Gouvernement chinois a toujours mené une politique étrangère de paix. Où que ce soit dans le monde, nous ferons tout ce qui dépend de nous pour éviter les

conflits, la guerre, tant que demeure une lueur d'espoir de maintenir la paix. Nous sommes prêts, avec les membres du Conseil et de la majorité des États Membres, à maintenir une attention soutenue sur la question iraquienne.

Le Conseil assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Quelles que soient les circonstances, le Conseil doit assumer ses responsabilités honnêtement, de façon à se montrer à la hauteur des espoirs que placent en lui la majorité des États Membres et la communauté internationale.

M. Tafrov (Bulgarie) : Au nom de la délégation bulgare, je voudrais remercier M. Hans Blix de l'exposé qu'il vient de nous faire. Je profite de l'occasion pour le remercier de son excellent travail accompli jusqu'à présent, et ceci, malgré les circonstances et les conditions difficiles. La Bulgarie confirme son soutien aux activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de M. Blix, ainsi qu'à celles de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de son Directeur général, M. ElBaradei, et de leurs équipes.

La suspension du travail des inspecteurs, qui s'impose, ne devrait pas mettre en cause l'utilité des inspections en général. Les inspections resteront à l'avenir un outil indispensable à la disposition de l'ONU pour la prévention de la prolifération des armes de destruction massive partout dans le monde.

Il est clair que l'instrument des inspections n'est vraiment efficace qu'en la présence d'une coopération pleine et active de la part du pays et du Gouvernement faisant l'objet de ces inspections. Ma délégation est reconnaissante à M. Blix d'avoir soumis, avant les délais requis, le programme de travail portant sur les tâches clefs non résolues relatives au désarmement de l'Iraq, en application de la résolution 1284 (1999). Le programme de travail continue d'être étudié par mes autorités. Nous nous réservons le droit de donner notre avis sur le programme aussitôt cette analyse terminée.

La Bulgarie regrette sincèrement que les efforts diplomatiques visant à désarmer l'Iraq par la voie pacifique n'ont pas produit les résultats escomptés. Tout au long des derniers mois, la Bulgarie a défendu au sein du Conseil des positions claires et cohérentes, dont l'objectif était l'application complète de la résolution 1441 (2002).

Mon pays a déployé tous les efforts possibles, afin de trouver une solution pacifique à la crise entre le Conseil de sécurité et l'Iraq, et ce, à travers un compromis raisonnable entre les différentes approches en présence au sein du Conseil de sécurité, dans le but de préserver son unité.

Maintenant que toutes les possibilités politiques de désarmer l'Iraq sont épuisées, nous confirmons notre position qu'en refusant de coopérer pleinement, sans conditions et activement avec les inspecteurs, l'Iraq a manqué sa dernière chance de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, et notamment à la résolution 1441 (2002).

La Bulgarie soutient sans réserves la décision du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, de retirer de l'Iraq tout le personnel de l'ONU, y compris les inspecteurs de la COCOVINU et de l'AIEA, afin d'assurer leur sécurité. Nous déplorons le fait que, malgré le consensus au sein du Conseil de sécurité, pour ce qui est de l'objectif – notamment le désarmement de l'Iraq – des différends sur les moyens et le calendrier de l'exécution de cet objectif n'ont pas permis d'adopter une approche commune.

Dépassionnaliser le débat au sein du Conseil de sécurité est d'une importance cruciale en ce moment difficile. Le dialogue doit être pleinement restauré et l'unité du Conseil retrouvée. De ce point de vue, les interventions que l'on vient d'entendre nous laissent croire que ce début de reprise de dialogue est déjà là. Maintenant il faut nous concentrer sur l'essentiel. La question la plus urgente et la plus importante du jour, qui doit demeurer au centre de l'attention du Conseil de sécurité en ce moment dramatique, est sans aucun doute la situation humanitaire en Iraq. À l'instar d'autres délégations, nous appelons tous les États membres du Conseil à agir à l'unisson pour soutenir les efforts de la communauté internationale en vue d'apporter son assistance à la population civile de l'Iraq.

Tout en regrettant profondément la tournure que les événements ont prise, la Bulgarie réaffirme sa détermination de continuer d'apporter sa contribution afin de préserver le rôle de l'ONU dans les relations internationales. Attachée profondément au principe du multilatéralisme, la Bulgarie est persuadée que le Conseil de sécurité doit préserver son rôle primordial pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales partout dans le monde, comme le

stipule la Charte des Nations Unies. Le Conseil devrait jouer un rôle important dans la reconstruction de l'Iraq après le conflit.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je souligne le profond regret du Royaume-Uni face au fait qu'il a été impossible au Conseil de se mettre d'accord sur la voie à suivre en ce qui concerne l'Iraq. Le Royaume-Uni a déployé autant d'efforts que tous les membres du Conseil de sécurité pour y parvenir. Malgré ce regret que nous partageons tous, je le sais bien, nous ne devons pas oublier ce qui nous a amenés au point où nous sommes: le fait essentiellement que l'Iraq n'ait pas désarmé malgré 12 années d'exigences, de pressions et d'exhortations de la part du Conseil de sécurité et de pratiquement toute la communauté internationale. Si l'Iraq avait fait un effort réel – ce qui était indispensable – pour clore les importants dossiers en suspens, à n'importe quel moment au cours des 10 dernières années, et surtout après que la résolution 1441 (2002) lui a donné une dernière possibilité de le faire, et si l'Iraq avait respecté les Nations Unies, nous n'en serions pas là. Je répète ce que les ministres britanniques ont clairement indiqué: toute mesure que le Royaume-Uni devra prendre à cet égard se fera conformément au droit international et sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Quelles que soient les divisions et les animosités actuelles, nous, le Conseil de sécurité, nous, les Nations Unies, avons un rôle essentiel à jouer en ce qui concerne l'Iraq et les grandes questions liées à l'Iraq. À cet égard, le Ministre d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth a indiqué le 17 mars que le Royaume-Uni s'intéresserait à des initiatives de la part du Conseil de sécurité qui confirmeraient l'intégrité territoriale de l'Iraq, assureraient l'acheminement rapide de l'aide humanitaire, permettraient la levée la plus rapide possible des sanctions onusiennes, favoriseraient un programme international de reconstruction et affecteraient toutes les recettes pétrolières à des programmes destinés au peuple iraquien. Sur ces questions, les membres du Conseil ont exprimé des préoccupations de même nature. Nous ferons part de nos idées en ce qui concerne la poursuite du programme « pétrole contre nourriture » dans l'intérêt du peuple iraquien et en ce qui concerne la fourniture rapide d'une aide humanitaire. J'espère que, tous ensemble, et avec la contribution active du Secrétaire général, nous

pourrons réaliser des progrès rapides dans ce domaine essentiel. La Secrétaire d'État au développement international du Royaume-Uni est en visite à New York aujourd'hui, à la demande du Premier Ministre pour y discuter de ces questions avec le Secrétaire général. Le Gouvernement britannique a déjà mis de côté environ 110 millions de dollars pour la fourniture d'une aide humanitaire immédiate en cas de conflit, et il annoncera probablement d'autres crédits.

Le Royaume-Uni continue d'estimer que la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont un rôle important à jouer pour vérifier le désarmement de l'Iraq et pour réaliser un suivi à long terme. Nous félicitons chaleureusement les inspecteurs de leur travail professionnel en Iraq depuis l'adoption de la résolution 1441 (2002). Ils ne sont nullement responsables de l'évolution de la situation. Nous notons les programmes de travail respectifs et les tâches clefs que M. Blix et M. ElBaradei nous ont présentés. De même, nous notons que sans la coopération du Gouvernement iraquien, comme le disent sans ambiguïté la résolution 1284 (1999) et la résolution 1441 (2002), il ne sera jamais possible d'avoir la certitude que les tâches clefs ont été accomplies ni qu'elles ont connu des progrès. Nous devrions encourager la COCOVINU et l'AIEA à suivre de près ces deux documents. Un programme de travail plus exact sera possible lorsqu'il y aura en Iraq un gouvernement prêt à coopérer pleinement, activement et inconditionnellement, et lorsque la situation sur le terrain ne présentera pas de dangers.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Guinée.

Le regard de la communauté internationale est aujourd'hui tourné vers notre Conseil de sécurité, dont la mission fondamentale est, faut-il le rappeler, la préservation de la paix et de la sécurité internationales. C'est dans ce cadre que depuis plusieurs mois, le Conseil de sécurité n'a cessé d'entreprendre des initiatives en vue du désarmement de l'Iraq. Ces initiatives ont porté notamment sur l'adoption à l'unanimité de la résolution 1441 (2002); la tenue de plusieurs réunions ministérielles; l'organisation de débats publics ouverts à tous les États Membres et de nombreuses consultations privées. Ma délégation regrette profondément qu'en dépit de ces efforts, le

Conseil n'ait pu parvenir à une position commune sur la question.

Dans ce contexte, nous prenons note des programmes de travail que viennent de présenter M. Blix et le représentant du Directeur général de l'AIEA concernant notamment les tâches clefs restant à accomplir par l'Iraq en matière de désarmement. Nous les en remercions. Nous notons également la décision du Secrétaire général de retirer d'Iraq les inspecteurs pour des raisons de sécurité. Cette nouvelle situation rend naturellement inopérante la mission d'inspection pour le moment.

Faut-il en déduire, pour autant, qu'aucun espoir n'est plus permis? La Guinée pour sa part, voudrait encore croire en la possibilité de sauvegarder la paix et d'atteindre l'objectif commun recherché, à savoir le désarmement complet de l'Iraq. Ma délégation estime que si un conflit armé devenait inéluctable, il serait souhaitable que des mesures appropriées soient prises pour épargner les populations civiles et limiter les destructions d'infrastructures économiques et sociales. De même, les questions humanitaires doivent retenir l'attention de tous. À cet égard, ma délégation souscrit d'avance à toute proposition que pourrait faire le Secrétaire général sur les actions à engager pour faire face aux besoins humanitaires du peuple iraquien.

Ma délégation comprend la nécessité morale d'envisager, conformément aux traités internationaux sur les programmes de désarmement, de débarrasser le monde de l'usage incontrôlé d'armes de destruction massive. L'histoire montre à suffisance que cette démarche vise à préserver la sécurité collective.

En ces moments particulièrement difficiles, mon pays renouvelle sa détermination à travailler de concert avec les autres membres pour renouer le fil du dialogue, seul à même de restaurer la cohésion de notre organe. Cette cohésion constitue le fondement de la crédibilité du Conseil de sécurité. Elle est plus que jamais indispensable pour lui permettre de s'acquitter efficacement de sa mission de préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

J'invite maintenant le représentant de l'Iraq à prendre la parole.

M. Aldouri (Iraq) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais exprimer ma reconnaissance aux membres

permanents et non permanents du Conseil de sécurité pour les efforts qu'ils déploient afin de parvenir à un règlement pacifique de la crise actuelle, provoquée par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Espagne qui sont animés par leur intention de déclencher des hostilités contre l'Iraq et de l'occuper en prétextant la présence en Iraq d'armes de destruction massive. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Secrétaire général pour les efforts sincères et pacifiques qu'il a déployés et qu'il continue de déployer. Nous espérons qu'il sera en mesure de poursuivre ces efforts.

Au cours de nombreuses séances, dans cette salle, nous avons entendu trois ou quatre voix discordantes réclamer la guerre. Parallèlement, de nombreuses autres voix – se faisant l'écho de la communauté internationale et de la conscience humaine ainsi que des principes de la vérité, de la justice et de la Charte des Nations Unies – ont demandé la paix.

Pour mémoire, et par souci d'exactitude historique, ainsi que pour rassurer tous les États qui ont déployé récemment des efforts résolus pour maintenir la paix et prévenir la guerre, nous voudrions réaffirmer que l'Iraq ne possède plus d'armes de destruction massive. La présence de ces armes a été reléguée au passé. En 1991, l'Iraq a décidé de détruire les armes qu'il avait produites. Cette action procédait de la conviction qui sous-tend la politique iraquienne visant à se débarrasser de ces armes. La preuve en est l'incapacité des États-Unis et de la Grande-Bretagne à donner la preuve des allégations portées contre l'Iraq selon lesquelles il a détenu ces armes ces dernières années, et en particulier durant la période qui a suivi l'adoption de la résolution 1441 (2002).

Je voudrais sincèrement féliciter les inspecteurs internationaux pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés. Je voudrais aussi remercier M. Blix et M. ElBaradei pour le travail remarquable qu'ils ont accompli, caractérisé à la fois par la neutralité et l'objectivité.

S'agissant des armes de destruction massive, je voudrais dire que les inspecteurs internationaux ont réfuté toutes les informations mensongères avancées par les États-Unis et la Grande-Bretagne. Ils ont prouvé la fausseté de ces informations, y compris celles que le Secrétaire d'État des États-Unis s'était donné tant de peine à présenter au Conseil comme des preuves accablantes. Une fois que ces deux pays n'ont pu fournir la moindre preuve et qu'ils se sont rendus

compte que le monde commençait à prendre conscience de la vérité, à savoir que l'Iraq est dépourvu d'armes de destruction massive, ces pays ont décidé alors de révéler leurs buts et intentions véritables qui sont d'occuper l'Iraq et de contrôler ses puits de pétrole. Telle est la seule vérité; il n'en existe pas d'autre. Les prochains jours en donneront la preuve. Mais il sera alors trop tard.

Je ne veux pas m'étendre en détail sur le rapport de M. Blix dont le Conseil est saisi et qui porte sur les principales tâches en matière de désarmement. Il me suffit de dire que l'Iraq avait demandé ce rapport depuis longtemps. L'Iraq avait présenté de nombreuses informations approfondies dans le cadre des tâches dont le Conseil débat aujourd'hui. L'Iraq se félicite donc du rapport et fera de son mieux pour exécuter dès que possible ces tâches et pour répondre à toutes les questions soulevées dans le rapport. Lors d'une conversation téléphonique avec le général Amer Saadi, qui est le responsable de cette question en Iraq, j'avais dit que l'Iraq avait mis la dernière main à deux rapports qu'il se propose de remettre à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU). Le premier rapport, long de 80 pages, concerne l'anthrax. Le second, qui porte sur les drones, sera remis à la COCOVINU dès qu'il nous sera parvenu de l'Iraq. Il nous est actuellement difficile de communiquer avec le pays.

En ces temps difficiles, je me sens obligé d'appeler l'attention du Conseil sur la réalité de la situation humanitaire déjà épouvantable, du fait de l'embargo injuste maintenu en particulier par le Royaume-Uni et les États-Unis et des retards dans l'acheminement de l'aide humanitaire au titre du programme « pétrole contre nourriture ». Cette situation se détériorera davantage malgré le fait que les autorités iraqiennes sont actuellement en mesure de répondre – et le seront pendant un délai raisonnable – aux besoins élémentaires en vivres et en médicaments. Toutefois, les vivres et les médicaments ne suffisent pas. Des besoins en électricité, en eau potable, en services d'assainissement, en moyens de communication et autres besoins essentiels qui ne peuvent être ni entreposés ni distribués seront affectés ou détruits, comme cela a été le cas en 1991. Cela entraînera une véritable catastrophe humanitaire. Des êtres humains ne peuvent pas seulement vivre de pain et de médicaments, comme le souhaiteraient, pour la population iraqienne, les États-Unis et le Royaume-

Uni. Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général auront donc à assumer une responsabilité directe si la guerre éclate.

Je ne souhaite pas faire d'observations quant à la déclaration du représentant des États-Unis concernant la situation humanitaire en Iraq ainsi que la générosité extrême manifestée par les États-Unis d'Amérique et les dizaines de millions de dollars destinés à sauver le peuple iraqien dont le peuple n'a pas besoin. Le bourreau ne peut pas aider la victime, sauf en la tuant. C'est le sort que réservent les États-Unis au peuple iraqien; et c'est l'ouvrage auquel ils s'attèlent.

Les incidences humanitaires directes de l'agression militaire feront des dizaines de milliers de victimes et entraîneront la destruction complète de l'infrastructure du pays. Je voudrais rappeler que les États-Unis et le Royaume-Uni se sont engagés à reconstruire l'infrastructure qu'ils sont sur le point de détruire aujourd'hui ou demain. Voilà de quoi réjouir tout le monde. Il y aura aussi des épidémies et des maladies qui se propageront.

Il est regrettable que tout ceci se déroule au moment où toutes les agences spécialisées des Nations Unies en Iraq ont cessé leurs activités dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'aide alimentaire, de la protection de l'environnement et des autres activités humanitaires. Le personnel qui menait ces activités a été retiré. Ce personnel, nous en avons besoin en temps de crise et de guerre, pas en temps de paix. Néanmoins, le programme « pétrole contre nourriture » a été suspendu et tout le personnel international a été retiré en un temps record. Cela est vraiment étonnant. La décision de retirer les inspecteurs aussi rapidement ouvre la voie aux États-Unis et au Royaume-Uni pour qu'ils puissent commettre leur agression militaire contre l'Iraq beaucoup plus rapidement qu'on s'y attendait.

C'est pourquoi ma délégation croit que, pour réduire l'ampleur de la catastrophe humanitaire attendue – et les dizaines de millions de dollars généreusement offerts par les États-Unis et le Royaume-Uni n'y suffiront pas – le Conseil n'a pas d'autre choix que celui de renouveler sans délai le programme « pétrole contre nourriture », surtout que le report de la livraison convenue de biens humanitaires en route pour l'Iraq, d'une valeur de plus de 10 milliards de dollars, aura des conséquences graves,

surtout en matière d'alimentation, de médicaments et des besoins de base des civils.

Face aux dangers imminents qui guettent l'Iraq, la région et le monde, je ne crois pas que les membres du Conseil de sécurité et le Secrétaire général aient besoin qu'on leur rappelle leurs responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment en cas de menace à la paix, de violation de la paix ou d'agression. C'est précisément ce qui se passe à l'heure actuelle.

La perspective d'une agression contre l'Iraq par les États-Unis et le Royaume-Uni est presque une certitude. Cette agression pourrait commencer dans les heures qui viennent. Cela oblige le Conseil à prendre des mesures immédiates pour veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier après que les États-Unis ont confirmé, par la bouche de leur Président, leur intention de lancer une guerre contre l'Iraq et de l'occuper quelles que soient les circonstances.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Iraq continuera d'œuvrer avec le Conseil de sécurité pour faire connaître la vérité, à savoir que l'Iraq ne possède pas d'armes de destruction massive. L'Iraq espère que le Conseil continuera de rechercher un règlement pacifique à la crise, veillera à ce que les inspecteurs poursuivent leurs travaux et reprendra le programme « pétrole contre nourriture ».

Le Président : J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au Secrétaire général, M. Kofi Annan.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Il va sans dire que je partage entièrement les regrets exprimés par de nombreux membres du Conseil déçus qu'il n'ait pas été possible de parvenir à une position commune. Nous ne sommes peut-être pas d'accord au sujet de cette question complexe, mais nous n'en devons pas moins considérer que c'est un jour sombre pour l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale.

Je sais que des millions de personnes de par le monde éprouvent le même sentiment de déception et sont atterrées par la perspective d'une guerre imminente.

Je tiens à rendre hommage au personnel des Nations Unies – le personnel international comme le personnel iraquien – qui s'est dépensé sans compter en Iraq jusqu'à la toute dernière minute, y compris les

inspecteurs, dont la tâche vient malheureusement d'être suspendue. Je voudrais rendre tout spécialement hommage à M. Blix, à M. ElBaradei et à M. Lopes Da Silva, le Coordonnateur humanitaire qui a dirigé le personnel en Iraq.

Monsieur le Président, c'est le sort tragique du peuple iraquien qui désormais me préoccupe le plus directement et j'ai constaté avec satisfaction que ce sentiment était partagé par tous les orateurs qui ont participé à ce débat. En l'espace de 20 ans, les Iraquiens ont subi deux grandes guerres, des soulèvements et des conflits internes, et plus d'une décennie de sanctions débilantes. Les infrastructures essentielles du pays sont en ruine, si bien qu'elles ne permettent plus de répondre aux besoins les plus fondamentaux en matière d'eau salubre, de santé ou d'éducation.

À l'heure qu'il est, les citoyens les plus fragiles de l'Iraq – les personnes âgées, les femmes, les enfants et les handicapés – se voient refuser les soins de santé les plus élémentaires, faute de médicaments et de matériel médical. À l'heure qu'il est, près d'un million d'enfants iraquiens souffrent de malnutrition chronique. À l'heure qu'il est, les Iraquiens sont fortement tributaires des rations alimentaires qui sont distribuées tous les mois à chaque famille du pays. Cette ration est la principale source de revenus pour plus de 60 % de la population. Et pourtant, nombreuses sont les familles qui sont obligées d'en vendre une partie pour pouvoir acheter des vêtements ou d'autres articles de première nécessité pour leurs enfants.

Telle est la situation à l'heure où je vous parle. Et très bientôt, le conflit qui, il n'y a désormais plus aucun doute, ne va pas tarder à éclater, ne pourra qu'aggraver la situation, peut-être considérablement. Monsieur le Président, je suis sûr que tous les membres du Conseil conviendront qu'il nous faut tout faire pour atténuer cette catastrophe imminente, qui pourrait facilement entraîner épidémies et famine.

Selon le droit international, c'est aux belligérants qu'il incombe de protéger les civils dans les conflits; dans toute zone sous occupation militaire, la responsabilité du bien-être de la population revient à la puissance occupante.

Sans vouloir en aucune manière assumer ou diminuer cette responsabilité finale, à l'Organisation des Nations Unies, nous ne ménagerons aucun effort pour être utiles. Comme vous le savez, les organismes humanitaires des Nations Unies se préparent depuis un

certain temps à cette éventualité, alors même que nous espérons ne pas en arriver là.

Nous avons fait de notre mieux pour évaluer les conséquences que la guerre risquait d'avoir sur le plan des déplacements de populations et des besoins humains, et pour déployer notre personnel et notre matériel en conséquence. À cette fin, nous avons demandé 123 millions et demi de dollars aux bailleurs de fonds il y a un mois; or, à ce jour, seuls 45 millions ont été annoncés et 34 millions seulement ont été reçus. Je crains fort que nous devions lancer très bientôt un appel pour obtenir des montants beaucoup plus importants afin de financer les opérations de secours, et j'espère sincèrement que les États Membres répondront généreusement et rapidement à cet appel.

Nous avons également examiné la situation créée par la suspension des activités du programme « pétrole contre nourriture » en Iraq ainsi que les moyens

d'aménager provisoirement ce programme afin de pouvoir continuer à fournir une aide humanitaire au peuple iraquien pendant et après les hostilités.

Ces aménagements exigeraient des décisions de la part du Conseil. C'est pourquoi je lui soumettrai des propositions précises, ainsi que vous le suggérez dans votre note (S/2003/337), Monsieur le Président.

Pour conclure, permettez-moi d'exprimer l'espoir que l'action menée pour soulager les souffrances du peuple iraquien et reconstruire sa société après tant de destructions puisse se révéler la tâche autour de laquelle le Conseil pourra refaire son unité.

Le Président : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.